



SOMMAIRE

Actualité

- [Mot de la présidente: Signons contre la désinformation](#)
- [Télévision: Négociations et mise en garde](#)
- [Doublage: Résultats 2020 et audit en cours](#)
- [Cinéma: Votez pour l'Iris Prix du public](#)

À l'honneur

- [Qu'est-ce qui a inspiré les récipiendaires *ex aequo* du Prix Jacques-Marcotte 2021?](#)
- [Menteur adapté en France](#)
- [Nouveaux longs métrages soutenus par la SODEC](#)
- [Trois membres honorés par l'Ordre national du Québec](#)

Appel à projet et à candidatures

- [FMC: Programme de soutien aux premières étapes du développement](#)



Mot de la présidente

Chers membres et partenaires,

Nous demandons depuis des années que la *Loi sur la radiodiffusion* protège et soutienne mieux les créateurs et assure la bonne santé des écosystèmes culturels canadiens. Il est urgent que la loi s'applique aux joueurs du numérique. Or, les faux débats entourant le projet de loi C-10 nuisent aux créateurs et à l'économie canadienne. Tous les partis doivent donc mettre la partisanerie de côté et accélérer les travaux en comité afin que ce projet de loi crucial soit adopté au plus vite.

Malheureusement, hier après-midi, Erin O'Toole, chef du parti conservateur, annonçait qu'« *un gouvernement conservateur (...) révoquer(ait) le projet de loi C-10 et protégera(it) la liberté d'expression* ». **Une telle instrumentalisation de la culture et de l'économie canadienne est inacceptable. Le projet de loi stipule clairement qu'il ne peut entraver ni la liberté d'expression ni les activités en ligne des usagers.**

Si ce n'est déjà fait, signez cette [PÉTITION](#) initiée avec le concours de l'APASQ, de l'AQAD, de l'ARRQ, de la FNCC-CSN, de la GMMQ, de la SARTEC, de l'UNEQ, de l'UDA et de TRACE.

L'objectif de C-10 est que les grandes entreprises en ligne contribuent au financement et à la mise en valeur de contenus culturels professionnels, au même titre que nos diffuseurs traditionnels, et partage avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des informations d'intérêt public.

Vous désirez en savoir plus?

- [Adoptons le projet de loi C-10](#)
- [Pas de risque pour la liberté d'expression avec le projet de loi C-10](#)

Solidairement,

Chantal Cadieux,
Présidente de la SARTEC

La SARTEC continue ses négociations pour le renouvellement de l'entente collective télévision applicable aux auteurs travaillant avec les producteurs réunis au sein de l'AQPM. Les auteurs demandent notamment des augmentations tarifaires de 2,5% par année depuis leur dernière augmentation, sous réserve de tarifs que l'on souhaite augmenter davantage pour mieux refléter une pratique généralisée. Pour les œuvres courtes ou associées à une œuvre principale pour les médias numériques, une *stories Instagram* d'un personnage, par exemple, la SARTEC discute de régimes particuliers.

Mise en garde: La « télévision » est définie, dans les ententes de la SARTEC, comme tout procédé qui permet ou résulte en la diffusion d'une émission, quel que soit le mode ou la formule. Or, les contrats des auteurs à la télévision (traditionnelle ou numérique) sont assujettis aux dispositions très minimales de l'[Entente collective SARTEC-AQPM Télévision](#). Depuis qu'une lettre d'entente expérimentale - qui s'est appliquée à l'écriture de certaines œuvres de 2010 à août 2020 - n'a pas été reconduite, les producteurs faisant défaut de fournir à la SARTEC le contrat de l'auteur de l'entente télévision s'exposent à une chaîne de titres défective et à des recours.

[Communiquez avec la SARTEC si vous aviez des questions.](#)

[retour au sommaire](#)

Doublage

Résultats 2020

Malgré la crise sanitaire et sa baisse importante de volume en doublage synchrone, presque tous les membres de l'Association nationale des doubleurs (ANDP) ont fait adapter l'ensemble de leur doublage par des membres de la SARTEC en 2020. Selon les résultats des déclarations assermentées obtenues par la SARTEC conformément aux [normes minimales en vigueur](#), une seule maison de doublage, Difuze, n'a pas réussi à atteindre la cible de l'entente collective, en doublage synchrone, mais l'a atteint en surimpression vocale.

C'est pourquoi la SARTEC a récemment accepté que Difuze s'engage à offrir aux membres de la SARTEC le nombre de lignes additionnelles d'adaptation externe manquant pour 2020, en plus du minimum de lignes prévues à l'entente collective. Rappelons que l'entente prévoit qu'au moins 70 % des lignes adaptées, par chaque maison, sont offertes aux membres de la SARTEC, et ce, séparément en surimpression vocale et en doublage synchrone.

Audit en cours

La SARTEC a également demandé l'audit, par une firme externe, des déclarations assermentées de Difuze pour les années 2019 et 2020, audit pour lequel la SARTEC a obtenu l'entière collaboration de sa direction et de son équipe. Les travaux d'audit ont porté, à ce jour, sur l'année 2019 pour laquelle notre vérificateur a conclu à certaines anomalies avec le nombre de lignes déclarées par Difuze. Ces anomalies sont toutes relatives à des projets de doublage synchrone, et ce, spécifiquement au site de Difuze de la rue Sainte-Catherine à Montréal.

Les écarts résultent des rapports du logiciel *Dubstudio* présentant différents comptes de lignes, dont le « nombre de lignes projets » et le « nombre de lignes adaptées ». Selon l'auditeur de la SARTEC, le « nombre de lignes projets » est la base de calcul adéquate relative au compte de lignes à déclarer pour un projet. Or, selon les tests effectués, Difuze a parfois déclaré le « nombre de lignes adaptées ». La nature de ces écarts est également applicable à l'année 2020.

Voici le plan d'action rapidement mis en place par Difuze à l'égard de ses déclarations 2019, 2020 et 2021:

- 2021 : Difuze a déjà procédé aux changements de ses processus afin que toutes les lignes des déclarations de 2021 soit déclarées en utilisant le « nombre de lignes projets » en synchrone.
- 2019-2020 : Difuze procèdera au recalcul complet du compte de lignes pour chacun des projets des déclarations 2019 et 2020 afin d'évaluer l'impact des écarts relevés sur l'atteinte des seuils de la SARTEC.
- Difuze procèdera aux corrections nécessaires et à des tests supplémentaires avec la SARTEC sur ses déclarations 2019 et 2020 pour les rendre entièrement conformes à l'entente collective.

Alors que Difuze s'est engagé à offrir aux membres de la SARTEC, en 2021, un nombre de lignes supplémentaires à adapter minimalement équivalant à celui qui manquait pour atteindre les cibles de 2020, l'audit révèle qu'il devra faire des efforts additionnels pour respecter l'entente collective ANDP-SARTEC. Nous tiendrons informés nos membres des développements à cet effet.

N'hésitez pas à continuer de nous faire part de vos suggestions en vue des prochaines négociations qui débutent cet été. Depuis plusieurs années, la SARTEC a su faire respecter le travail et les droits de ses membres auprès des maisons de doublage, par exemple en minimisant les concessions qu'elles exigeaient. Malgré un marché du doublage toujours plus compétitif à l'international et difficile localement, le travail essentiel et hautement spécialisé d'adaptation en doublage ne mérite pas d'être rétrogradé. Nous savons que la situation globale en doublage n'est pas facile, mais nous continuerons d'améliorer le nombre d'engagements et les conditions de nos adaptateurs. C'est avec fierté que les auteurs du cinéma et de la télévision ont accueilli à bras ouvert les adaptateurs et défendu de haute lutte leur droit de négocier collectivement auprès du [tribunal administratif](#) compétent pour s'opposer aux réductions de leurs conditions et à les améliorer.

[retour au sommaire](#)



Iris Prix du public

Jusqu'au dimanche 23 mai, le public est invité à

voter pour ses films coups de cœur parmi une liste de 30 films. Rappelons qu'en cette année exceptionnelle, Québec Cinéma a décidé de rendre éligibles les **30 films longs métrages de fiction et documentaires** présentés dans les salles de cinéma commerciales du Québec. Cette décision a été prise en soutien aux créatrices, aux créateurs et aux salles, avec la solidarité dont le milieu continue d'avoir besoin en cette période difficile. [Votez dès maintenant](#) pour votre film préféré

À l'honneur



Prix Jacques-Marcotte 2021

Le **Prix Jacques-Marcotte** récompense, au cinéma, l'excellence d'un scénario tout en honorant la mémoire du grand scénariste Jacques Marcotte, auteur ou coauteur d'œuvres marquantes telles *Bar Salon*, *L'Eau chaude*, *l'eau frette*, *Au clair de la lune*, *Une histoire inventée*, *Le Vent du Wyoming* ou *L'Âge de braise*.

Le jury 2021, composé des scénaristes Éric K Boulianne, Yves P. Pelletier et Nathalie Petrovski, a décerné le prix *ex aequo* à **Sophie Dupuis** et **Pascal Plante** qui se partagent la **Bourse Caisse Desjardins de la Culture — SARTEC** de **10 000 \$**.

Qu'est-ce qui a inspiré Sophie Dupuis pour l'écriture de *Souterrain* ?

Ça m'a pris plusieurs années avant de trouver le véritable sujet de ce film. Il m'arrivait souvent de penser au contraste évident que je retrouvais dans toutes les mines que j'avais visitées : ce décor presque lugubre occupé par ses robustes travailleurs, mais dans lequel j'ai aussi trouvé beaucoup de chaleur et d'humanité. Il m'est alors paru évident que j'avais envie de parler de l'émouvante fraternité qui unit ces collègues et de la bienveillance qu'ils se montrent. Je voulais parler des espèces de familles qui se créent dans les mines.

Sophie Dupuis récompensée pour le scénario du film *Souterrain*, Jean-Michel Cotnoir, Radio-Canada - Ici Abitibi-Témiscamingue, 8 mai 2021: *Dans le cadre des Rendez-Vous Québec Cinéma, la réalisatrice et auteure Sophie Dupuis a remporté le Prix Jacques-Marcotte du meilleur scénario, pour son film Souterrain.*

Qu'est-ce qui a inspiré Pascal Plante pour l'écriture de *Nadia, Butterfly* ?

Étant un grand cinéphile, l'inspiration pour mes scénarios provient toujours du même endroit : elle naît d'une carence perçue dans les films des autres. En d'autres mots : si je ne vois jamais le film que j'ai en tête, alors ça me motive à l'entreprendre ! En ce sens, la natation est un sport cruellement sous-représenté à l'écran; et le film de sport suit pratiquement toujours la même structure narrative. Il y avait donc une volonté de subvertir les codes du film sportif conventionnel afin de creuser davantage dans la psychologie de l'athlète de pointe.

RVCQ : meilleurs film et scénario pour Pascal Plante, Éric Moreault, Le Soleil, 7 mai 2021: *«Le superbe Nadia, Butterfly a obtenu le prix du meilleur film québécois 2020 ainsi que celui du scénario, ex aequo avec le percutant Souterrain de Sophie Dupuis. [...] Les deux cinéastes se partagent la bourse de 10 000 \$ qui vient avec le prix Jacques-Marcotte.»*

Une adaptation française de *Menteur en tournage*, Charles-Éric Blais-Poulin, La Presse, 10 mai 2021: *« Ça s'est fait très vite », explique [Émile Gaudreault] celui qui est aussi réalisateur et coscénariste [avec Éric K. Boulianne et Sébastien Ravary] du long métrage. « On a commencé les discussions après la sortie du film, à la fin de l'été 2019. Les chiffres du box-office et la bande-annonce ont intrigué les Français. Une dizaine de producteurs nous ont approchés, et on a écouté ce qu'ils avaient à dire. »*

[retour au sommaire](#)

Nouveaux longs métrages soutenus par la SODEC

Félicitations aux scénaristes des projets sélectionnés

- Denys Arcand / *Testament* (comédie)
- Robin Aubert et Julie Roy / *Tu ne sauras jamais*
- Éric K. Boulianne et Francis Leclerc / *Le plongeur* (d'après le roman de Stéphane Larue)
- Hubert Caron-Guay et Sophie Benoit-Sylvestre / *La mécanique des frontières*

- Dominique Chila et Samer Najari / *Un goût amer d'éternité* (conte poétique)
- India Desjardins / *23 décembre* (comédie romantique)
- Félix Dufour-Laperrière / *La mort n'existe pas* (animation)
- Sophie Dupuis / *Drag*
- Stéphane Lafleur et Éric K. Boulianne / *Viking* (comédie de science-fiction)
- Maryse Latendresse et Sandrine Brodeur-Desrosiers / *Pas d'chicane dans ma cabane* (comédie jeunesse)
- Maryse Legagneur et Luis Molinié / *Le dernier repas*
- Henri Pardo / *Kanaval* (conte jeunesse)
- Catherine-Anne Toupin / *La meute* (d'après sa propre pièce)
- Marie Vien / *Le temps d'un été* (comédie dramatique)

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

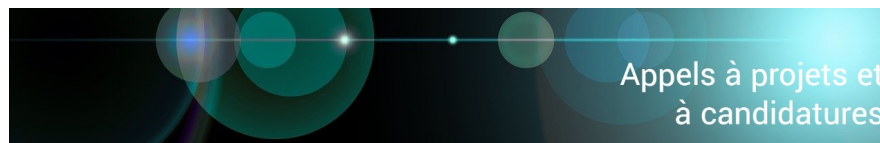
[retour au sommaire](#)

Trois membres honorés par l'Ordre national du Québec

Le mardi 22 juin, à 14 h, des personnes exceptionnelles seront honorées de l'un des trois grades de l'Ordre national du Québec à l'occasion d'une cérémonie. Parmi ces personnalités, on retrouve nos membres Fernand Dansereau, Jean-Marc Vallée (officiers) et Charles Binamé (chevalier).

[Pour lire le communiqué, cliquez ici](#)

On vous a oublié? On vous honore bientôt? [Partagez-nous](#) la bonne nouvelle !



[FMC : Programme de soutien aux premières étapes de développement](#)

Date limite : 14 octobre 2021

Le Programme de soutien aux premières étapes de développement, **exclusivement destiné à des scénaristes expérimentés**, alloue une aide financière à des Projets au début de leur processus de création (processus sélectif). Êtes-vous éligibles? Consultez [les principes directeurs](#) et [la mise à jour 2021-2022](#).



L'Aparté agit comme guichet unique auprès des artistes et des travailleurs du milieu culturel, victimes de violence et de harcèlement. L'organisme offre un service d'écoute, d'accompagnement, d'aide et de référence aux victimes et aux témoins de harcèlement ou de violence.

Ce service est gratuit, indépendant et confidentiel.

[Pour consulter le site de l'Aparté, cliquez ici](#)

